

Enregistrements requis par la norme ISO 9001:2008		
Paragraphe	Enregistrement requis	
5.6.1	Revue de direction	Ces enregistrements peuvent ne pas figurer dans votre système Qualité selon les exclusions que vous avez justifiées (dans votre manuel Qualité).
6.2.2 e)	Education, formation, compétence et expérience	
7.1 d)	Preuve que les processus de réalisation et le produit résultant satisfont aux exigences	
7.2.2	Résultats de la revue des exigences relatives au produit et actions qui en résultent	
7.3.2	Éléments d'entrée de la conception et du développement concernant les exigences relatives au produit	
7.3.4	Résultats des revues de la conception et du développement et actions nécessaires	
7.3.5	Résultats de la vérification de la conception et du développement et actions nécessaires s'il y a lieu	
7.3.6	Résultats de la validation de la conception et du développement et mesures nécessaires s'il y a lieu	
7.3.7	Résultats de la maîtrise des modifications de la conception et du développement et toutes actions nécessaires s'il y a lieu	
7.4.1	Résultats des évaluations du fournisseur et actions nécessaires s'il y a lieu résultant de ces évaluations	
7.5.2 d)	Comme requis par l'organisme pour démontrer la validation des processus lorsque les éléments de sortie de la production ne peuvent être vérifiés par une surveillance ou une mesure effectué a posteriori	
7.5.3	Identification unique du produit lorsque la traçabilité est une exigence	
7.5.4	Propriété du client perdue, endommagée ou jugée impropre à l'utilisation	
7.6 a)	Validité des résultats de mesure antérieurs lorsque les équipements de mesure ne sont pas jugés conformes aux exigences	
7.6	Validité des résultats antérieurs lorsque les équipements de mesure ne sont pas jugés conformes à ses exigences	
7.6	Résultats de l'étalonnage et vérification de l'équipement de mesure	
8.2.2	Résultats des audits internes et activités de suivi	
8.2.4	Indication de la(des) personne(s) ayant autorisé la libération du produit	
8.3	Nature des non conformités et toutes actions ultérieures entreprises, y compris les dérogations obtenues	
8.5.2 e)	Résultats des actions correctives	
8.5.3 d)	Résultats des actions préventives	